

Tests et diplômes reconnus pour l'évaluation des connaissances linguistiques en français et en anglais

Test	Organisme	Qu'est-ce qu'il évalue?	Renseignements utiles
Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFaQ)	Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)	Deux épreuves : a) Compréhension orale : 60 questions b) Expression orale : 2 sujets à traiter	<ul style="list-style-type: none"> • Pour passer ces tests, le candidat doit s'inscrire auprès d'un centre agréé TEF. Référence : http://www.fda.ccip.fr/tef/centres (menu déroulant par pays) • Aucun diplôme n'est requis. • Le candidat peut se présenter plusieurs fois au test. • L'attestation de résultats est remise par le centre agréé dans lequel le test a été passé. • Pour satisfaire aux exigences de sélection du Québec, le candidat qui a passé un TEF doit avoir passé l'épreuve de compréhension orale et l'épreuve d'expression orale.
Test d'évaluation du français (TEF)		Deux séries d'épreuves : a) Trois épreuves obligatoires indissociables : <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension écrite • Compréhension orale • Lexique et structure b) Deux épreuves complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Expression écrite • Expression orale 	
Test de connaissance du français pour le Québec (TCF Québec)	Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	Deux épreuves : a) Compréhension orale : 30 questions b) Expression orale : 6 questions	<ul style="list-style-type: none"> • Pour passer ces tests, le candidat doit s'inscrire auprès d'un centre agréé TCF. Référence : http://www.ciep.fr/tcf/annuaire_centres.php (menu déroulant par pays) • Aucun diplôme n'est requis. • Le candidat peut se présenter plusieurs fois au test. • L'attestation de résultats est remise par le centre agréé dans lequel le test a été passé. • Pour satisfaire aux exigences de sélection du Québec, le candidat qui a passé un TCF doit avoir passé l'épreuve de compréhension orale et l'épreuve d'expression orale.
Test de connaissance de français (TCF)		Deux séries d'épreuves : a) Trois épreuves obligatoires indissociables : <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension orale • Maîtrise des structures de la langue • Compréhension écrite b) Deux épreuves complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Expression orale • Expression écrite 	

Test	Organisme	Qu'est-ce qu'il évalue?	Renseignements utiles
<p>Diplôme d'études en langue française DEL F</p> <p>Diplôme approfondi de langue française DAL F</p>	<p>Centre international d'études pédagogiques (CIEP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un diplôme DELF pour chacun des 4 niveaux inférieurs de l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues* (A1 à B2). • Il existe un diplôme DALF pour chacun des 2 niveaux supérieurs de l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues* (C1 et C2). <p>Les examens DELF et DALF C1 comportent quatre parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension orale • Production orale • Compréhension d'écrits • Production écrite <p>Chaque examen DALF C2 comporte 2 parties (une épreuve écrite et une entrevue orale) qui évaluent les quatre compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension orale • Production orale • Compréhension d'écrits • Production écrite 	<ul style="list-style-type: none"> • Les diplômes officiels sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale de France à la suite de la passation des examens. • Pour passer ces examens, le candidat doit s'inscrire auprès d'un centre agréé DELF/DALF. Référence : http://www.ciep.fr/delfdalf/annuaire_centres.php (menu déroulant par pays) • Le candidat n'est pas obligé de s'inscrire préalablement à des cours. • Le candidat peut s'inscrire à l'examen de son choix. • L'attestation de résultats est remise par le centre agréé dans lequel l'examen a été passé.
<p>International English Language Testing System (IELTS) – General Training</p>	<p>Cambridge ESOL Examinations, British Council, IDP Education</p>	<p>Trois épreuves indissociables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Listening</i> : 40 questions • <i>Reading</i> : 40 questions • <i>Writing</i> : 2 tâches <p>Une épreuve d'expression orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Speaking</i> : 3 tâches (11 à 14 minutes) <p>La passation des trois premières épreuves a lieu la même journée. La passation de l'épreuve d'expression orale a lieu à l'intérieur des sept jours précédant ou suivant la passation des trois autres épreuves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour passer ce test, le candidat doit s'inscrire auprès d'un centre agréé IELTS. Référence : http://www.ielts.org/test_takers_information.aspx • Aucun diplôme n'est requis. • Le candidat peut se présenter plusieurs fois au test. • L'attestation de résultats (<i>Test report form</i>) est remise par le centre agréé dans lequel le test a été passé. • Pour satisfaire aux exigences de sélection du Québec, les candidats qui ont passé un <i>IELTS</i> doivent avoir passé l'épreuve de compréhension orale et l'épreuve d'expression orale.

* Le Cadre européen commun de référence pour les langues fournit une base pour une reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, favorisant la mobilité éducative et professionnelle (source : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_fr.asp).